

## **petite aide pour fiche arrêt**

Par **j0j0**, le **15/10/2006 à 15:30**

Dois-je indiquer la procédure qu'il y a eu lieu en 1ere instance si elle n'est pas indiquée mais que l'on peut la déduire? ou dois-je juste mettre ce que l'on nous dit dans l'arrêt?  
merci d'avance

Par **jeeecy**, le **15/10/2006 à 15:52**

si tu peux la deduire il te faut l'indiquer

Par **j0j0**, le **15/10/2006 à 16:00**

merci beaucoup

Par **sabine**, le **15/10/2006 à 20:20**

Ah? Nous on nous a dit de jamais déduire... Toujours mettre uniquement ce qui était marqué dans l'arrêt... troll

Par **mathou**, le **15/10/2006 à 20:32**

Parfois ce n'est pas précisé, et à essayer de deviner qui a assigné qui en premier on se perd ou on confond troll. Dans ce cas c'est mieux de passer la première instance, d'autant que ce qui t'intéresse dans la fiche, ce sont les arguments de la CA et du pourvoi, puis la solution de la Cour de cassation. Mais dans une introduction de commentaire d'arrêt, qui est la fiche d'arrêt, c'est mieux de préciser qui a ouvert les hostilités en premier, pour la compréhension.